Ouverture du marché avec "double dividende" : exposé présidentiel présenté lors de la 106e Assemblé générale le 4 septembre 1997 à Zurich

Autor(en): **Küffer, Kurt**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin des Schweizerischen Elektrotechnischen Vereins, des Verbandes Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen = Bulletin de l'Association Suisse des Electriciens, de l'Association des Entreprises électriques suisses**

Band (Jahr): **88 (1997)**

Heft 20

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-902247

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Dans son allocution, le président sortant Kurt Küffer a esquissé les principes de l'ouverture du marché de l'électricité. Le projet de loi sur le marché de l'électricité devrait être mis en consultation avant même la fin de l'année. Selon Monsieur Küffer, la loi cadre devrait tenir compte des principes de coopération et de subsidiarité. L'économie électrique propose, quant à elle, une ouverture du marché progressive harmonisée sur le plan international. Ceci rendrait moins aigu le problème des «investissements non amortissables». En effet, les pertes des entreprises et de l'économie nationale seront d'autant plus grandes que le changement de système sera large et rapide. Une ouverture par étapes permettrait par contre de réaliser un «double dividende»: les gains d'efficacité initiaux profiteraient à l'économie. Le deuxième dividende serait constitué par le fait que les centrales favorables du point de vue écologique, c'est-à-dire les centrales hydrauliques et nucléaires, pourraient être préservées et modernisées.

Ouverture du marché avec «double dividende»

Exposé présidentiel présenté lors de la 106e Assemblée générale le 4 septembre 1997 à Zurich

■ Kurt Küffer

Ouverture du marché: passage contrôlé (images Atelier Leuthold).

Mutation

Les années quatre-vingt-dix sont celles de la globalisation de l'économie, l'internationalisation de la politique et l'individualisation de la société. Cette évolution ébranle depuis peu l'édifice de la Suisse. Ce qui nous est familier est détruit, ce qui a fait ses preuves est remis en question sans que nous disposions pour autant de nouvelles certitudes ni de nouveaux consensus et repères.

Une profonde mutation touche également les monopoles traditionnels du domaine de l'infrastructure. Le secteur de l'électricité a lui aussi dépassé depuis longtemps le fameux point de non-retour. Sur le plan européen, la directive de l'UE relative à l'ouverture du marché dans le domaine de l'électricité est en vigueur depuis février dernier; elle devrait contribuer à une diminution des prix de l'électricité industriels. L'économie électrique suisse estime elle aussi que sa tâche première est l'obtention de conditions locales optimales pour l'économie du pays.

La recette de l'ouverture du marché est la suivante: le client doit pouvoir choisir

librement son fournisseur. La concurrence entre fournisseurs en découlant entraînera en fin de compte une diminution du prix de l'électricité pour tous les clients, et ces prix devront aussi être concurrentiels en comparaison européenne. Cette mutation n'a toutefois pas lieu isolément; elle a des incidences sur le carcan des prescriptions, sur les actionnaires, le personnel, le monde politique, l'économie nationale et l'environnement. De nombreuses questions sont ici encore en suspens. N'oublions pas que la mutation des PTT a duré dix ans jusqu'à ce que cette ancienne entreprise fédérale puisse enfin, le 1er janvier prochain, se positionner sur le marché libre. Dans quelle mesure cette tâche sera-t-elle plus complexe pour l'économie électrique?

«Mercure», moteur du consensus de la branche

Le projet Mercure doit permettre de créer des conditions-cadres appropriées nécessaires à la réalisation de l'ouverture du marché. Il s'agit de définir un cadre et des règles de jeu corrects pour les membres de l'UCS et de les représenter à l'extérieur de manière si possible unanime. Cette tâche n'est pas simple: elle implique solidarité, loyauté et efficacité. C'est dans ce sens que je vous invite à poursuivre en commun le chemin sur lequel l'UCS s'est engagée. Des divergences d'opinion doivent être discutées à fond et mener à des solutions soutenues par tous.

Le projet de loi sur le marché de l'électricité (LME) devrait être mis en consultation avant même la fin de l'année. En janvier dernier, la commission parlementaire concernée a déposé une motion chargeant le Conseil fédéral du mandat législatif correspondant. L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) nous a confirmé entre-temps que les principes de coopération et de subsidiarité joueraient un rôle important dans la loi en question. Notre branche est donc appelée à proposer des solutions raisonnables pour l'ouverture à la concurrence, des solutions qui ne demandent, si possible, pas d'arbitrage extérieur. Nous ne sommes pas naïfs; nous savons qu'il existe çà et là des idées pour de nouvelles régulations, des idées qui pourraient même faire tourner l'ouverture du marché à la farce. C'est la raison pour laquelle nous voulons réaliser cette ouverture du marché de la façon la plus autonome possible et en agissant dans l'intérêt des clients. A supposer que la loi sur le marché de l'électricité soit nécessaire, il devra s'agir d'une loi cadre svelte, orientée vers le marché et faisant du client final l'objet central de la concurrence.

Ouverture du marché: passage contrôlé

L'économie électrique suisse vise une ouverture du marché de l'électricité harmonisée sur le plan international. Cela signifie que l'ouverture du marché ne doit pas s'arrêter à nos frontières. La nouvelle organisation des marchés doit tenir compte aussi bien du rythme de l'ouverture des marchés au sein de l'Union européenne (UE) que de la réciprocité, c'est-à-dire de la garantie d'accès réciproque au marché.

Le passage de l'actuel système au marché libre doit – dans la mesure où l'UE et les pays voisins le font également – se faire par étapes contrôlables. Le nouveau système doit tenir compte des capitaux investis dans les installations de production que les entreprises électriques ont construites par le passé afin de remplir leur tâche d'approvisionnement à long terme. Le changement de système aura pour conséquence une atteinte au patrimoine des propriétaires de centrales, qui ont fondamentalement droit à être dédommagés (par la Confédération). L'ampleur et le rythme de l'ouverture du marché ainsi que le dédommagement des «investissements non amortissables» (INA) demandé par la branche pour une période transitoire limitée sont en étroite corrélation: les conséquences pour l'économie nationale seront d'autant plus décisives que l'ouverture du marché sera large et rapide. Ou inversement: la marge de manœuvre pour l'ouverture du marché sera d'autant plus grande que le dédommagement des INA sera important.

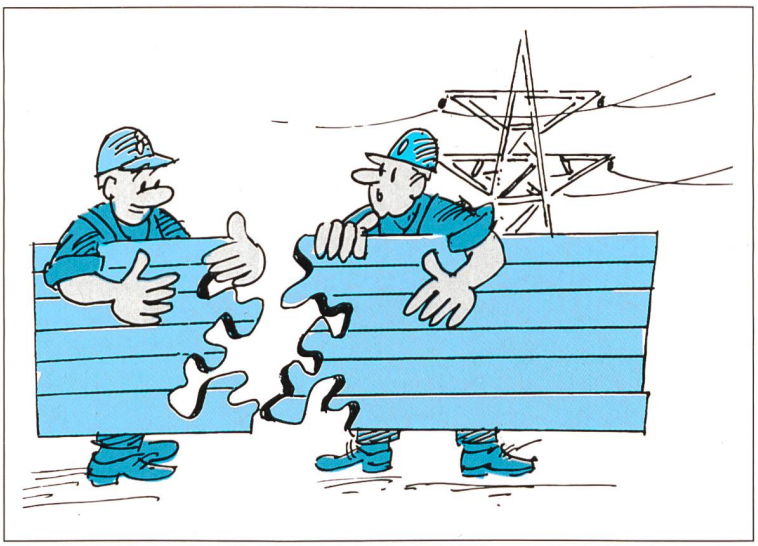

La nouvelle organisation des marchés doit tenir compte aussi bien du rythme de l'ouverture des marchés au sein de l'Union européenne (UE) que de la réciprocité.

Accès progressif des clients finals au réseau

Nous proposons en conséquence une ouverture progressive du marché de l'électricité, plus précisément un accès au réseau par étapes: d'abord les grands, puis les petits clients. Les étapes d'ouverture du marché qu'il faut encore fixer doivent être perçues comme une solution transitoire menant à une ouverture totale pour le client final. Une ouverture du marché contrôlée sous l'éclairage actuel pourrait être achevée d'ici une dizaine d'années. Du point de vue de l'économie nationale, il serait possible d'encaisser un «double dividende»: les gains d'efficacité initiaux profiteraient à l'économie et par là, au maintien d'emplois. Le deuxième dividende à caractère politico-économique et environnemental serait constitué par le fait que des installations de production existantes pourraient être maintenues et modernisées. Ces considérations ne doivent pas non plus être négligées pour des raisons de politique régionale – notamment en ce qui concerne la force hydraulique et l'énergie nucléaire. Globalement, il s'agit d'un problème d'optimisation qui exige un cadre souple.

Pour l'organisation du marché, nous estimons que l'accès du client final au marché doit être mis au premier plan. Les fournisseurs d'électricité à tous les échelons auront, dès le début, un droit d'accès au réseau et ceci seulement, à hauteur de la quantité fournie directement ou indirectement à des clients finals éligibles. Nous nous sommes battus pour obtenir ce consensus, qui est valable pour les deux premières années de l'ouverture du marché. Dans la même mesure, ils

seront libérés de leurs obligations de s'approvisionner auprès de leur fournisseur en amont. Ce sont en fin de compte toutes les entreprises électriques qui, avec l'élargissement de l'ouverture du marché, profiteront petit à petit du droit à l'accès au réseau. L'UCS, en collaboration avec les entreprises municipales et communales, définira jusqu'à l'expiration de ce délai de deux ans la position des distributeurs finals; elle traitera également des questions de réalisation relatives à la période suivant l'expiration du délai concerné qui ne manqueront pas d'apparaître.

Centre de coordination du réseau suisse pour l'accès au réseau (CCRS) en tant qu'«agence de voyages de l'électricité»

L'accès au réseau doit être rendu possible pour les clients finals éligibles. L'organisation du réseau et la rémunération pour les transports et les droits d'accès au réseau doivent pour cela être déterminées. Pour l'organisation du marché et la fixation des prix, nous visons une solution autonome. Nous pensons à la création d'un centre de coordination du réseau suisse pour l'accès au réseau (CCRS), centre privé et indépendant.

En ce qui concerne la fixation des prix pour l'utilisation des réseaux par les clients éligibles, nous sommes en train d'étudier des systèmes de timbres-poste. Le timbre-poste correspond à la rétribution pour le transit ou l'accès au réseau (voire les deux à la fois), rétribution qui contient un supplément pour les prestations de services du réseau.

Il faut, en fin de compte, éviter l'apparition de subventions croisées (déplacement des coûts) à la charge des clients captifs, c'est-à-dire à la charge des consommateurs finals qui ne pourront entrer que plus tard sur le marché. La surveillance des prix pourra continuer à surveiller la fixation des prix dans le domaine des clients captifs (domaine monopoliste). Ce sont les cantons et les communes qui ont jusqu'à présent été chargés de régler l'approvisionnement dans le domaine des clients captifs. Il serait inacceptable que cette compétence aille à la Confédération.

L'ouverture du marché doit être soutenue par une réduction des charges et taxes spéciales existantes et par une harmonisation sur le plan international des conditions-cadres nécessaires à la protection de l'environnement et à la sécurité.

Ce sont là quelques éléments essentiels de l'ouverture du marché. D'autres éléments sont encore en chantier et seront élaborés en détail au cours des prochains mois.

Une politique énergétique encore peu cohérente

La nouvelle loi sur l'énergie discutée par le Conseil national lors de sa session d'été pourrait être svelte et, donc, compatible avec la future ouverture du marché.

Après l'augmentation des redevances hydrauliques depuis cette année, une nouvelle évolution se dessine, qui entravera la compétitivité de l'approvisionnement en électricité suisse, notamment de la force hydraulique. Une proposition venant des milieux de l'économie pétrolière et gazière demande que l'électricité produite dans des installations de couplage chaleur-force à base de combustible fossile soit reprise au prix irréaliste de 16 cts/kWh. Cette production supplémentaire, encouragée artificiellement, devrait alors être bradée sur le marché avec les pertes que l'on imagine, et ceci au détriment des petites entreprises électriques et de leurs clients. La force hydraulique indigène renouvelable – petites et grandes installations confondues – verrait sa compétitivité considérablement affaiblie par les installations CCF subventionnées et serait la première concernée. Ceci empêcherait toute modernisation et amélioration. Encouragée artificiellement, la construction d'installations CCF supplémentaires représenterait un recul pour la politique de protection du climat, car elle entraînerait en fin de compte une augmentation des émissions de CO_2. Cette politique d'encouragement erronée commence toutefois à subir quelques corrections.

Le récent débat au sein de la commission de l'énergie du Conseil des Etats a confirmé le fait qu'il existe de grands doutes quant à la valeur de l'encouragement des énergies de remplacement. Nous pensons qu'il faut en premier lieu tirer parti des potentiels économiquement exploitables comme dans le domaine des bâtiments (isolation thermique), de la pompe à chaleur respectant l'environnement ainsi que de l'utilisation de la chaleur solaire.

Il est souhaitable que l'Etat réalise des efforts en matière de recherche sur les technologies d'avenir et les nouvelles applications. L'actuelle technologie solaire utilisée pour produire de l'électricité est bien connue. Au cours des trente prochaines années, elle ne pourra contribuer que pour une faible part au futur approvisionnement en électricité. Le véritable défi se situe dans l'amélioration qualitative. Celle-ci porte également sur le développement de possibilités permettant d'accumuler localement de l'électricité d'origine solaire produite – comme on le sait – pour les trois quarts en été, au moment où la force hydraulique est, elle aussi, excédentaire en Suisse. Les installations solaires actuelles ne peuvent par ailleurs pas remplacer la puissance des centrales.

Afin de soutenir les clients désireux d'acheter de l'électricité d'origine solaire à un prix couvrant les coûts de production, l'UCS a lancé l'opération «Electricité solaire – un nouveau service des entreprises électriques suisses». Environ 2% des clients y participent, couvrant ainsi une partie de leur demande avec de l'électricité d'origine solaire.

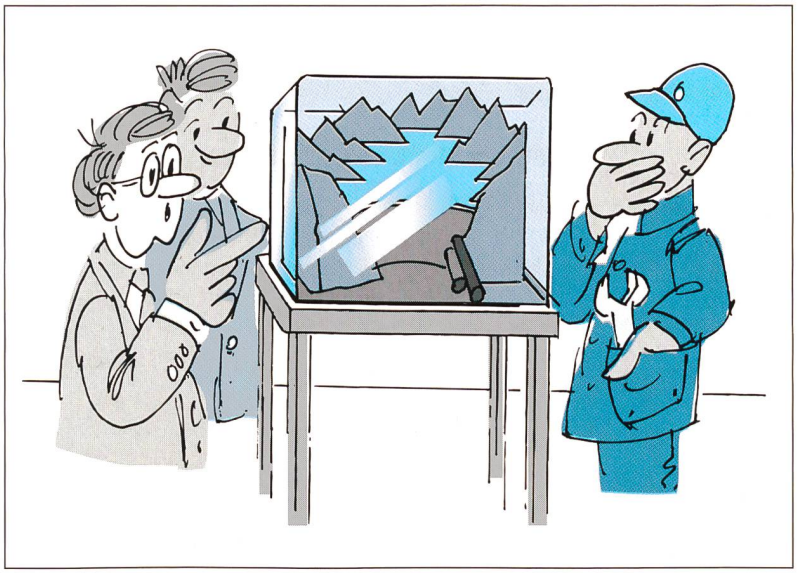

«Investissements non amortissables» (INA): le nouveau système doit tenir compte des capitaux investis dans les installations de production.

La concurrence entre fournisseurs en découlant entraînera en fin de compte une diminution du prix de l'électricité pour tous les clients.

Dialogue de l'UCS: bases de décision transparentes et comparables

Le dialogue de politique énergétique lancé par le conseiller fédéral Moritz Leuenberger a mis en évidence le fait que nous nous trouvons dans une phase transitoire. Les délais ne sont heureusement pas serrés. L'approvisionnement en électricité est assuré pour les quinze à vingt prochaines années. Il se peut que, du point de vue de la politique environnementale et climatique, nous soyons contraints à agir, et ce d'autant plus que des conventions internationales relatives à la réduction des émissions de CO_2 s'annoncent. Nous soutenons pleinement l'utilisation de la force hydraulique et de l'énergie nucléaire. De plus, nous sommes aussi en faveur d'une contribution plus importante des nouvelles énergies renouvelables, et ce à des prix couvrant les coûts de production.

Nous cherchons, dans le cadre du dialogue de l'UCS, à rendre plus claires les décisions relatives à l'approvisionnement à long terme de la Suisse en électricité. Les entreprises électriques veulent tenir compte ici de ce que les clients pensent de l'évolution de la consommation d'électricité, des exigences posées à la mise à disposition d'une quantité d'énergie suffisante et des préférences quant au type d'approvisionnement. Il est prévu, dans ce contexte, d'élaborer une stratégie de la branche se fondant sur une opinion largement soutenue sur le plan politique. Afin de simplifier le travail, trois groupes-cibles principaux ont été créés; il s'agit de l'économie (associations économiques et industrielles, chambres de commerce), des partis politiques ainsi que des organisations (telles que les organisations écologistes). Les résultats font apparaître des préférences diverses: prix avantageux (pour l'économie), production indigène élevée (pour les milieux politiques), grande importance accordée à l'utilisation de l'électricité (pour les jeunes), dilemme en ce qui concerne le problème du CO_2. La première phase du dialogue a été achevée.

Les conclusions tirées de ce dialogue ont été prises en considération dans la prise de position publique de l'UCS en mai dernier. L'UCS a proposé, entre autres, que la construction de nouvelles centrales nucléaires soit soumise au référendum facultatif. Un moratoire constitutionnel n'aurait ainsi plus raison d'être. Le document de l'UCS sera maintenant discuté à fond avec les milieux économiques, politiques et les organisations ouvertes au dialogue. Il s'agira également de voir où se situent les convergences et les divergences en ce qui concerne la structure du futur approvisionnement en électricité. Une enquête représentative réalisée auprès de ménages fournira ici d'importants éléments de base.

Quatrième tentative d'abandon de l'énergie nucléaire?

Selon certains signes avant-coureurs, les organisations écologistes pourraient lancer deux initiatives populaires «Abandon du nucléaire» et «Moratoire plus» qu'elles ont depuis longtemps dans leurs tiroirs. L'abandon du nucléaire est demandé, et ce déjà pour la quatrième fois. Contrairement à certaines affirmations, les centrales nucléaires suisses présentent un haut niveau de sécurité. En 1996, leur disponibilité élevée les a placées au deuxième rang mondial, ce qui est un des indices de leur bon état. Un arrêt anticipé des centrales nucléaires est inacceptable tant du point de vue de la politique environnementale que du point de vue de l'économie nationale.

Forte position de diAx sur le marché des télécommunications

La concrétisation des préparatifs d'entrée des entreprises électriques sur le marché des télécommunications s'est poursuivie avec la création de la société diAx en juillet 1996. En mai 1997, diAx et son partenaire américain, SBC Communications, ont signé les contrats de réalisation d'un joint-venture (ou coentreprise). diAx devient la diAx holding et, en tant que société de participation des entreprise électriques suisses, reprend les intérêts de celles-ci dans le joint-venture. Toute entreprise électrique peut devenir actionnaire de diAX holding. Le cadre légal nécessaire à l'entrée sur le marché des télécommunications existe lui aussi.

Avec une infrastructure à l'échelon national, l'économie électrique dispose d'une chance unique de mettre en place et gérer une activité extrêmement intéressante, apparentée à l'actuelle infrastructure des entreprises électriques. SBC et les entreprises électriques suisses espèrent conquérir une forte position sur le marché libéralisé des télécommunications, grâce à diAx qui offre une gamme complète de services de télécommunications à tous les segments de clientèles, des clients privés aux multinationales. L'offre s'étendra de la sélection automatique par identification vocale aux réseaux de transmission de données complexes, en passant par des accès internet et autres. Il reste à espérer que la dynamique développée par diAx stimulera l'activité principale des entreprises électriques.

Perspectives

Il me paraît enfin opportun d'esquisser le futur rôle de l'UCS. Les membres du Comité sont unanimes à dire que notre branche a, en particulier dans un système marqué par la concurrence, besoin d'une association forte jouant le rôle d'une entreprise de services pour ses membres et de moteur aussi bien dans le domaine en expansion du marketing que dans les domaines politique et grand public.

Je souhaite à mon successeur la vision, la créativité et la persévérance nécessaires pour mener sûrement le bateau de l'UCS entre les rapides de la globalisation, de l'internationalisation et de l'individualisation, ceci, dans l'intérêt de nos membres et de leurs clients ainsi que de l'économie suisse.

Adresse de l'auteur
Kurt Küffer, Président de l'Union des centrales suisses d'électricité (UCS), case postale 6140, 8023 Zurich